

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné par le conseil municipal de la Ville de Plessisville, de ce qui suit :

QU'une demande d'autorisation de démolition a été faite auprès du conseil municipal, visant le bâtiment situé au 1680, avenue Saint-Nazaire et 1650, rue Sainte-Marie.

QUE toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière (gferlandlamontagne@plessisville.quebec), soit au plus tard le 12 février 2026 à 16 h 30.

QU'avant de rendre sa décision pour cette demande, le conseil prendra en considération, s'il y a lieu, les oppositions déposées au bureau de la greffière.

QUE le conseil municipal rendra par la suite sa décision lors de la séance publique qui aura lieu le lundi 9 mars 2026, 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville.

Donné à Plessisville, ce 2^e jour
du mois de février 2026

Pour le conseil municipal,

Véronique Tétrault,
Coordonnatrice aux permis et certificats